

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2008.

L'an deux mil huit et le treize juin à vingt heures trente le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Serge RIGAUD, le maire.

Présents : EYMERY Jean-Claude, CANDY Roger, BERMOND François, CASTAGNO Pierre, BELLET Jean-Paul, NOISIER Françoise, RIGAUD Josiane et PINET Jacqueline.

Absents : ELAPHOS Marie-Hélène (pouvoir donné à M. RIGAUD Serge) et BRUN Barnabé.

Secrétaire de séance : BELLET Jean-Paul.

Lecture du précédent compte rendu : Approuvé et signé.

Désignation d'un correspondant défense :

Depuis la mise en place du réseau des correspondants défenses en 2001 et suite au renouvellement des équipes municipales de mars 2008, la préfecture demande à toutes les communes de désigner un élu chargé des questions de défense. A l'unanimité, Mme Françoise NOISIER est nommée correspondant défense.

C.C.H.B. :

Changement de statuts prévoyant un 3^{ème} vice-président : Pour faire face à l'accroissement des compétences qui lui reviennent, la C.C.H.B. demande l'autorisation de renforcer son exécutif en créant un poste de 3^{ème} vice-président. Pour cela il est nécessaire de délibérer sur la modification de l'article 5 de ses statuts. A l'unanimité le conseil municipal accepte ce changement.

Zone de Développement Eolien : Dans le cadre des compétences de la C.C.H.B. figure les études de faisabilité pour tout type d'énergies renouvelables. Une ébauche a été réalisée sur une partie du canton notamment au niveau aérologique pour connaître les possibilités d'installation de plusieurs éoliennes. Afin de pouvoir réaliser un schéma cohérent pour ce type d'installation dans le canton, la C.C.H.B. demande aux communes de délibérer pour une Zone de Développement Eolien sur l'ensemble de son périmètre géographique. Le conseil municipal accepte la proposition de la C.C.H.B.

Périmètres de protection des sources d'eau potable : Les études pour leur mise en place et l'acquisition des terrains étant terminés, la phase de réalisation des travaux peut être engagée. Pour se faire il est nécessaire de passer une convention de mandat avec la C.C.H.B. leur confiant la mission de représentation relative à la réalisation de ces travaux. L'enveloppe financière étant prévue au budget annexe de l'eau, le conseil municipal mandate la C.C.H.B. pour cette mission.

Virements de crédits :

Suite au départ en 2007 du locataire qui occupait le T 4 au-dessus de l'ancienne école de La Beaume, il est nécessaire de prévoir un virement de crédits sur le budget principal pour lui rembourser sa caution. Par délibération le conseil municipal accepte de faire le virement de crédits nécessaire (cf. détail du montant sur la délibération) pour régulariser les écritures comptables.

Travaux sur la voirie communale :

Sur l'ensemble de l'enveloppe accordée au canton au titre du programme 2008, la commune a obtenu 10 000 € de subvention. Le montant des travaux prévisibles, sur la base de ce financement à hauteur de 70 % est de 14 285 € H.T. soit 17 085 € T.T.C. En plus des travaux d'emplois et de réparations sur les voies communales, le maire demande au conseil municipal de réfléchir sur quel chemin prévoir les principaux travaux de revêtement.

Informations :

Comptes rendus des commissions et des conseils communautaires : Le contrat de territoire est prolongé jusqu'en 2013 et le projet de la commune sur le devenir de l'hôtel-restaurant y est inscrit.

Dans le cadre du projet d'installation de la centrale solaire sur le Chevalet, 10 à 15 hectares vont être déboisés à la condition de reboiser la même surface dans le canton. Le maire demande à l'assemblée de réfléchir si sur le territoire communal des terrains pourraient convenir.

Journée du 21 juin à La Faurie pour les élus du canton : Une journée d'information est organisée pour l'ensemble des élus et des employés du canton afin d'échanger et d'informer chacun de l'organisation et du fonctionnement des différentes structures intercommunales.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2008 (suite).

Programme A.G.I.R. de la Région pour les bâtiments communaux : Le Conseil Régional et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) lancent un appel à projet "100 bâtiments publics EFFINERGIE, démonstrateurs à basse consommation énergétique" dans le cadre du programme A.G.I.R. (Action Globale Innovante pour la Région). La prise en charge financière est de 80 % avec un plafond de 5 000 €. Sur la commune les bâtiments ouverts au public concernés comme la mairie, le gîte ou les anciennes écoles peuvent y être inscrits.

Elections sénatoriales : Celles-ci auront lieu le 21 septembre 2008 et les communes doivent désigner leurs représentants le 27 juin prochain. Pour la Beaume un délégué et trois suppléants doivent être nommés. Les candidatures sont les suivantes : M. Serge RIGAUD en tant que délégué et M. Jean-Paul BELLET, M. Roger CANDY et Mme Josiane RIGAUD en tant que suppléants.

Vente France Télécom / Commune : L'acte notarié est en cours de régularisation. Dès que la SAFER aura donné son avis, la transaction pourra se finaliser.

Questions diverses :

Moto Club Alpin : La D.D.A.F. a donné un avis défavorable à l'organisation de la course motocross prévue le 6 juillet prochain (milieux forestiers remarquables, espèces floristiques protégées, espèces animales rares dont le tétras-lyre, commune à risque incendie fort...) et la piste empruntée relève en partie de la gestion de l'état par le Fonds Forestier National. Une réunion de la commission départementale de la sécurité routière est prévue en préfecture le 19 juin prochain pour décider de son maintien ou non.

Affaire MEYSENQ/Commune : Suite à la procédure engagée contre Mme MEYSENQ pour l'exécution irrégulière de travaux soumis à déclaration préalable, le procureur de la république a notifié à la commune la date du jugement. Cette affaire sera appelée à l'audience du 19 juin 2008 qui se tiendra au tribunal correctionnel de Gap. Le maire précise que la commune est représentée par un avocat dans le cadre de son assistance juridique sur les infractions à l'urbanisme.

Demandes de particuliers :

- La première émane de M. Laurent ARNAUD pour acheter une parcelle communale se trouvant enclavée au milieu de sa propriété à La Bégüe. Afin d'éviter de créer un précédent sur le territoire communal et de maintenir en l'état l'ensemble du domaine public, il est proposé de lui louer ce terrain par une convention d'occupation.
- La seconde provient de M. BROTTIER souhaitant clôturer sa propriété à La Bégüe. Les limites de la SNCF étant imprécises, il lui est difficile de définir l'emplacement exact du chemin communal mitoyen avec son terrain. Une visite sur place est programmée le 22 juin prochain pour le rencontrer.

Accident de poids lourd du 22 mai 2008 : L'assurance de la commune a mandaté un expert pour estimer le montant du préjudice subi. Sa visite est prévue le 4 juillet prochain.

Eglise du village : Suite à la visite périodique de l'entreprise chargée de l'entretien des cloches, il est nécessaire de changer le coffret électrique qui est vétuste et la programmation des sonneries se dérègle régulièrement.

Aménagement de la traverse du village : La DDE a fait une étude préliminaire concernant ce projet avec une programmation prévue pour 2010. Le dossier est à la disposition de chacun en mairie pour y être consulté.

Employés communaux : La charge des travaux étant importante en cette saison (avec les relevés des compteurs d'eau) et ne travaillant qu'à temps non complet, il serait nécessaire de recruter une personne pendant l'été pour les suppléer un jour par semaine.

Tourisme :

- Les comptes rendus des réunions de l'Office de Tourisme sont disponibles en mairie. Le conseil d'administration a été renouvelé avec Yannick GAST à la présidence. Parmi les points abordés il a été demandé l'installation d'un panneau indiquant plus précisément l'emplacement du cadran solaire.
- Afin de promouvoir davantage les pays du Buëch il est décidé de mettre en vente un choix de cartes postales dans l'agence postale et la mairie.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2008 (fin).

- Concernant la borne flots bleus installée pour les campings cars, il est proposé d'installer une borne rétractable devant l'emplacement de la vidange.

Associations : Afin de pouvoir relancer le club des aînés il est nécessaire que le président sortant notifie sa démission à la préfecture ainsi qu'auprès de la banque.

Forêt communale : Une réunion organisée par la DDAF et l'ONF consacrée à la défense incendie de l'ensemble du secteur forestier des Baronnie est prévue le 24 juin prochain à Serres. Il y sera abordé la possibilité d'ouvrir de nouvelles pistes qui peuvent être subventionnées à 80 %, ce qui faciliterait en outre l'accès aux coupes de bois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 05.